

AH.-
REPUBLIQUE DU BENIN
~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

Loi N°98-038 DU 15 OCTOBRE 1998

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°691 P signé à Vienne le 21 avril 1997 entre la République du Bénin et le Fonds OPEP pour le développement international relatif au financement du projet de développement de l'enseignement technique et professionnel.

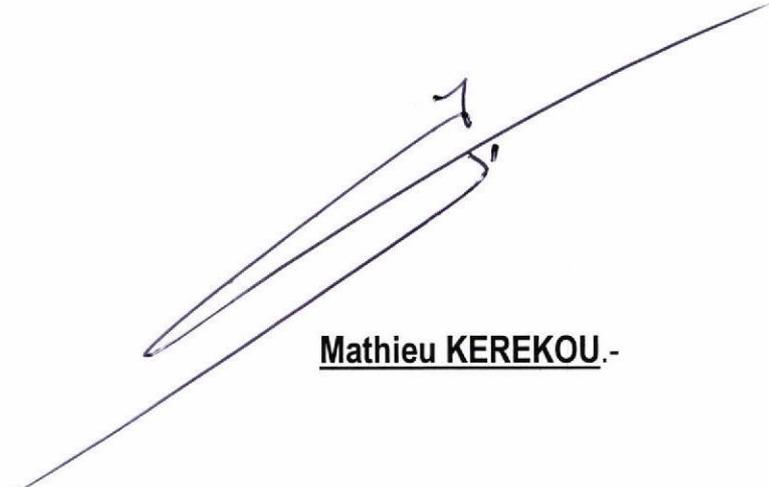
L'Assemblée nationale a délibéré et adopté
Le Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt signé à Vienne le 21 avril 1997 entre la République du Bénin et le fonds OPEP dans le cadre du financement du projet de développement de l'enseignement technique et professionnel pour un montant de quatre million (4.000.000) de dollars US soit environ deux milliards quatre cent millions (2.400.000.000) de francs CFA.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 15 Octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de l'Education nationale
et de la recherche scientifique,



Damien Zinsou Modéran ALLAHASSA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MENRS 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 CAB/MIL 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.